

COMPRENDRE ET RÉDUIRE LA TAXE FONCIÈRE

C0078

ENJEUX

Cet impôt pèse chaque année plus lourdement sur les équilibres de gestion des bailleurs sociaux. Dès lors, les bailleurs sociaux doivent connaître leurs obligations déclaratives vis-à-vis de cette taxe, contrôler leurs avis d'imposition et appréhender les modalités de calcul de l'imposition qu'ils sont amenés à payer. Par ailleurs, plusieurs dispositifs permettent de la limiter. À cet égard, il est essentiel pour le bailleur de chercher à bénéficier de ces dispositifs particuliers d'optimisation, et donc de bien connaître leur champ d'application et leurs modalités de mise en œuvre.

PUBLIC

Personne en charge de la gestion de la taxe foncière ou désireuse de connaître cet impôt.

OBJECTIFS

- › définir le champ d'application de la taxe foncière
- › saisir et mettre en œuvre les opportunités offertes par la réglementation
- › développer une compétence pratique à partir de méthodes et d'outils de décision et de gestion de l'information.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

L'animation repose sur des exemples, des cas pratiques, animés de façon interactive à partir des imprimés de déclaration.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Christian VOLPI, Consultant formateur spécialisé en gestion financière et comptable, Alexandre ZUBALSKI, Fiscaliste en organisme Hlm et formateur et Nicolas MERLIN, Formateur-consultant sur les thématiques comptables, financières et de contrôle de gestion

DATES CLASSE VIRTUELLE

24 et 25 mars 2025
5 et 6 juin 2025
20 et 21 novembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Le champ d'application de la taxe foncière**
 - › les principes de base (immeubles imposables, notion d'achèvement, etc.)
 - › les exonérations de 2, 15, 25 ou 30 ans : opérations visées et obligations déclaratives
- **Vérification des avis et de la base d'imposition**
 - › mode de calcul des valeurs locatives cadastrales
 - › contrôle des locaux imposés
- **Abattements et dégrèvements**
 - › pour les logements situés en QPPV
 - › pour vacance de logement
 - › pour les travaux d'accessibilité et d'aménagement des logements aux personnes en situation de handicap
 - › pour les travaux concourant à la réalisation d'économies d'énergie et de fluides
 - › pour les travaux prescrits par un plan de prévention des risques technologiques
- **Les réclamations et le contentieux : règles de procédure**
- **Les taxes annexes à la TFPB**
 - › la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 - › la taxe d'habitation
 - › la taxe foncière sur les propriétés non-bâties
 - › les taxes spéciales
 - › les taxes sur les logements vacants
- **Les nouveautés des dernières lois de finances.**

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 1610 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. anne.de-poulpiquet@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr